Trente-sixième Année — Nº 143 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — SAMEDI 23 MAI 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé Saint-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1891

La Reine Nathalie

Nous n'avons pas besoin de démêler la raison politique qui a motivé la brutale expulsion de la reine Nathalie : la situation des provinces des Balkans et tellement complexe, tant d'intérêts, tant d'ambitions diverses et contraires s'y rencontrent que tout y peut prendre figure de complots.

Que deux ivrognes se battent au coin d'une rue de Belgrade ou de Sofia, qu'un marchand de chèvres de Philippopoli s'empare subrepticement du troupeau de son voisin, du coup voilà l'Autriche et la Russie en cause. Les commis voyageurs en boutons de métal sont vite transformés en émissaires moscovites, de même que les acheteurs de laines venus de Hambourg ou de Lubeck ne sauraient être considérés autrement que comme des espions autrichiens.

Placés entre ces deux ambitions toujours en éveil, ces malheureux pays sont condamnés à la plus misérable de toutes les conditions, les divisions intestines y règnent à l'état permanent. Le Serbe n'a pas de pire ennemi que le Bulgare, si ce n'est peut être le Serbe d'à côté, et cela dure depuis des siècles.

Le Turc a disparu de l'horizon. Livrés à eux-mêmes, ces bataillards héroïques jamais domptés par le sultan, font de leur indépendance récemment conquise le plus détestable usage et décourageraient l'Europe de les défendre si l'Europe pouvait tomber d'accord sur le maître qu'il conviendrait de leur donner.

Avec cela, toujours à la veille de mettre le feu aux poudres et de déchaîner une guerre dont les conséquences ne sont que trop faciles à prévoir, ils semblent ne savoir se servir de leur autonomie relative que pour inquiéter l'Europe et donner de la tablature aux chancelleries.

L'année dernière c'était la Bulgarie avec ses soulèvements contre le prince Ferdinand l'exécution de Panitza : aujourd'hui c'est la Serbie en pleine émeute autour de la reine Nathalie, reconduite de force jusqu'au steamer amarré aux quais du Danube.

On va dire, cela n'est pas douteux, pour justifier les ministres qui ont ordonné cette expulsion, que la reine Nathalie est toute à la dévotion de la Russie, et que les considérations impérieuses nécessitaient de soustraire le jeune roi à l'influence néfaste de sa mère.

On dira que MM. Garachanine et Leshanine, les paladins de la reine, sont des agents du czar, et les journaux autrichiens ne manqueront pas d'applaudir à l'énergie déployée en ces périlleuses circonstances par le cabinet serbe.

Louable énergie, ma foi! et belle besogne que celle de séparer une mère de son fils! Car après tout il n'y a pas autre chose dans cet entêtement superbe de la reine Nathalie, que de l'amour maternel poussé jusqu'à l'héroïsme.

On n'a pas oublié de quelle façon le roi Milan lui arracha jadis son enfant à Wiesbaden, et comment ce père dénaturé, ce mari indigne prépara son divorce.

Aujourd'hui le roi Milan court à Paris les cabarets où on fait la fête, et tire les sonnettes de tous les usuriers. De la famille royale il ne reste plus debout qu'un adolescent couronné et sa mère grandie de toute la hauteur de la chute de son mari.

Car elle est intacte malgré les calomnies, cette noble et énergique femme, restée aux yeux du peuple serbe la *reine*, la mère au cœur fort, aux grands sentiments, l'éducatrice naturelle de l'enfant roi.

Nos sympathies n'hésitent pas, elles vont droit aux émeutiers serbes, aux étudiants de Belgrade, à cette foule compacte qui parvint malgré les charges de cavalerie à ramener à son palais la noble victime d'une raison politique obscure et inexcusable.

Les régents ont pu triompher de l'émeute, la reine encore une fois est exilée; mais elle emporte avec elle le droit sacré et les sympathies vivaces du peuple sur lequel son fils régnera un jour sans tutelle.

Elle aura sa revanche certaine si le jeune prince grandissant devient un homme.

LE CARDINAL DESPREZ ET M. CARNOT

On lit dans l'*Univers* :

» Nous avons publié dans notre numéro d'hier, sous la rubrique « Dernières nouvelles », la belle allocution de S. Em. le cardinal Desprez, rappelant à M. Carnot, d'après un ancien, la définition de la meilleure république, exposant la nécessité de pratiquer les préceptes de l'Evangile, sans lesquels il n'y a point de vraie grandeur morale, et, par allusion à la loi militaire, faisant appel à l'influence de M. Carnot pour que rien n'affaiblisse parmi nous celle de l'apostolat catholique. En même temps, le vénérable cardinal montrait que c'est sur la religion que se fonde vraiment le patriotisme.

» A cette allocution vraiment d'un prince de l'Eglise, on sait quelle a été la réponse de M. Carnot. Comme elle a été publiée ce matin au *Journal officiel* telle que nous l'avait transmise l'*Agence Havas*, il faut admettre que cette agence ne nous a point trompés en donnant le texte que voici :

« Je suis heureux de vous entendre dire que l'amour » de la patrie domine ceux de vos sentiments qui appar- » tiennent plus spécialement à chacun de nous. »

» Mais alors une question se pose. Qu'est-ce que cela veut dire ? Quels sont, chez le cardinal, les sentiments qui, au dire de M. Carnot, « appartiennent plus spécialement à chacun de nous ? « Notons, d'ailleurs, que dans l'allocution du cardinal il n'y a nulle part rien qui ressemble à l'idée vaguement indiquée plutôt qu'exprimée dans la logomachie présidentielle. Le clergé, avait dit Mgr Desprez, montre, aux heures difficiles « jusqu'où le patriotisme s'élève quand il est soutenu par la religion. » Qui reconnaîtrait cette belle pensée dans la phrase de M. Carnot, à supposer que celle-ci prétende s'y rattacher de quelque manière.

» Jusqu'ici, M. le président de la République parlait comme un ingénieur dédaigneux et méprisant pour tout ce qui rappelle une idée catholique, chrétienne ou simplement religieuse; mais si de plus il en vient à parler comme un sphinx, nous demandons que sa suite soit augmentée d'un interprète juré.

» Nous aurons peut-être alors l'explication des sentiments qui, chez les interlocuteurs de M. Carnot « appartiennent plus spécialement à chacun de nous! »

» AUGUSTE ROUSSEL. »

J.-J. WEISS

Nous avons annoncé hier la mort de M. J.-J. Weiss à Fontainebleau.

M. Jean-Jacques Weiss était né le 19 septembre 1827, à Bayonne, au régiment suisse de Bontemps, où servait son père.

Enfant de troupe, en garnison à Paris, il se prépara à l'école de Saint-Cyr au lycée Louis-le-Grand; mais ses succès dans les lettres et le prix d'honneur de philosophie qu'il remporta en 1847, au concours général, le décidèrent à entrer à l'école normale.

Professeur agrégé d'histoire au lycée de la Rochelle, il vint à Paris, en 1855, passer l'examen du doctorat ès lettres. En 1856, on lui donna la chaire de littérature française à la faculté d'Aix, où il succédait à Fortoul et à Prévost-Paradol.

En 1859, J.-J. Weiss débuta dans le journalisme parisien par un article littéraire au *Courrier du dimanche*, sur les « Souvenirs de la duchesse Hélène d'Orléans. »

Il était alors professeur d'histoire à la faculté de Dijon, mais il quitta l'enseignement en 1860. Il entra au *Journal des Débats* où M. Bertin lui donna le bulletin politique; il continuait à écrire au *Courrier du dimanche*, dont la rédaction, composée de républicains et d'orléanistes, faisait de l'opposition libérale à l'Empire. Lorsqu'en 1863 les républicains se retirèrent du journal, J.-J. Weiss devint rédacteur en chef. En 1866, le *Courrier du dimanche* fut supprimé. En 1867, J.-J. Weiss fonda avec M. Edouard Hervé le *Journal de Paris*. Dans le ministère Emile Ollivier, il fut appelé aux fonctions de secrétaire général du ministère des beaux-arts (janvier 1870.)

Après la chûte de l'empire, J.-J. Weiss rentra dans le journalisme et fit pendant le siège quelques articles remarqués ; son opposition à M. Thiers au 24 mai le fit élire conseiller d'Etat par l'Assemblée nationale; il fut confirmé dans ses fonctions en 1875. Il continua néanmoins à écrire : c'est ainsi qu'il soutint le 16 Mai dans *Paris-Journal*, sous la signature X.Z. Révoqué en 1879, il entra au *Gaulois*, dont il devint le rédacteur en chef.

Il collaborait en même temps à la *Revue politique et littéraire*. Lorsque Gambetta prit le pouvoir en novembre 1881, il appela presqu'aussitôt J.-J. Weiss aux fonctions de directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

Ce choix fut vivement reproché à Gambetta par l'opposition radicale et, après la chute du cabinet, J.-J. Weiss dut donner sa démission. Il rentra dans le journalisme ; il écrivit au *Gaulois*, au *Figaro*, à la *Revue bleue* et rédigea le feuilleton dramatique du *Journal des Débats* jusqu'en août 1885, date à laquelle il a été nommé bibliothécaire du palais de Fontainebleau.

J.-J. Weiss a publié un essai sur *Hermann et Dorothée*, une thèse sur les *Institutions judiciaires de Rome au temps de Cicéron*, des recueils de ses articles littéraires (*Essais sur l'histoire de la littérature française*, le *Théâtre et les Mœurs*), des impressions de voyage *Au pays du Rhin*, etc.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

La journée de jeudi

Luchon, 21 mai. — Le président de la République a quitté Toulouse ce matin à huit heures et demie

Dans le salon de la gare étaient rangés les ouvriers et employés du chemin de fer du Midi; beaucoup parmi eux portent la blouse; le président distribue des médailles.

A Montréjau, M. Rème, ancien conseiller général battu au renouvellement par M. de la Luse, maire conservateur de la localité, souhaite la bienvenue à M. Carnot; il est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A onze heures, le train présidentiel arrive à Luchon. Le maire remercie M. Carnot d'être le premier chef de l'Etat qui visite cette ville; à la sortie de la gare, 150 guides à cheval font un effet pittoresque avec leurs vareuses de velours, leurs culottes blanches et leurs bérets blanc avec pompon tricolore.

M. Maupome, curé de Luchon, a présenté le clergé en ces termes : « Etrangers aux compétitions des partis, nous consacrant exclusivement à notre mission toute de concorde et de paix, nous ne poursuivons qu'un but, faire connaître et aimer la vérité, la justice, la charité, la liberté ; en agissant ainsi, nous nous conformons strictement aux intentions de l'Eglise et nous croyons, monsieur le président, répondre au désir de la patrie. »

M. Carnot remercie le curé des sentiments si louables et si élevés qu'il a exprimés.

Luchon, 21 mai. — La grande fantasia des guides Luchonnais, porteurs de leur fouet, a été marquée par deux chutes de cheval assez graves. Un fouet d'honneur a été remis au président de la République.

Encore quelques décorations et à midi quinze, on repartait pour Bigorre.

Tarbes, 21 mai. — La caractéristique de la réception faite au président de la République a été le côté militaire ; de plus l'accueil fait par la population a été assez froid.

M. Carnot n'a tenu à la disposition des autorités de la ville que les palmes académiques accordées au Maire.

En présentant à M. Carnot les membres du clergé, l'évêque de Tarbes lui a dit :

« Ce qu'avant tout nous demandons au Ciel c'est, qu'enfants d'une même mère qui est la France, nous n'ayons tous pour elle qu'un cœur et qu'une âme. D'une telle harmonie dépendent toutes les prospérités et toutes les gloires nationales. Seul, l'esprit chrétien, tout fait de respect et d'amour, peut nous enrichir de ce trésor, nous doter de ce chef-d'œuvre moral, aussi de nos poitrines sacerdotales, monsieur le Président, cette vive exclamation s'échappe : « A l'union nécessaire et féconde de l'Eglise et de la France ! » car, grâce à elle seule, l'une sera toujours heureuse et fière de pouvoir nous appeler les fils aînés de son cœur, et l'autre, sous quelque régime qu'il lui convienne de vivre restera toujours aussi la noble et brillante nation

» Oui, comme Mgr Puginier en Extrême-Orient, le Père Dorgère sur les plages brûlantes du Dahomey, l'abbé Margerin dans les rues ensanglantées de Fourmies, toujours et partout, nous serons jaloux de vivre et de mourir pour Dieu et la Patrie, *Pro Deo Patria !*

» Y a-t-il une plus belle devise sous le soleil, Monsieur le Président, que la nôtre ! »

M. Carnot a répondu que le gouvernement s'appliquera à réaliser l'union de tous les français.

LA RÉVISION BELGE

Dès le principe, nous n'avons cessé de dire aux catholiques belges. Prenez la tête de ce mouvement qu'il est impossible d'arrêter; conduisez-le, dirigez-le ; montrez que vous êtes vraiment les représentants de la justice, du droit ; que vous savez reconnaître toutes les aspirations légitimes.

Plus de décision, — nous allions écrire plus de courage et de générosité, — à ce moment-là, eût évité probablement les agitations où la Belgique est encore, et la section centrale ne paraîtrait pas avoir cédé à la pression des grèves. Ce n'est sans doute qu'une apparence, mais cette apparence est de trop, ce nous semble, pour la bonne marche de la revision.

Si, tout d'abord, on avait été au devant des revendications ouvrières, il eût été facile d'organiser le suffrage universel; d'établir, à côté du nombre, non seulement la représentation des intérêts moraux et matériels, mais aussi la représentation des minorités.

Le pourra-t-on faire aussi facilement à cette heure? Et n'est-il pas à craindre que l'on se perde en des chinoiseries de domicile, d'occupation, d'une sorte de cens déguisé, qui ne satisferont personne, ou que l'on soit entraîné jusqu'à la brutale loi du nombre, que précisément l'on voulait éviter ?

Bien que l'essai de grève générale ait, en somme, avorté, il n'en reste pas moins que les ouvriers ont fait là preuve de force et de persévérance. C'est un élément avec lequel il faut désormais compter. Les hommes éminents qui dirigent les affaires belges, feront sagement de ne pas l'oublier, se souvenant qu'ils ont manqué de clairvoyance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 21 mai 1891

Présidence de M. FLOQUET, président.

LES FOURNITURES DE LA MARINE

QUESTION DE M. LE HÉRISSÉ

M. LE PRÉSIDENT. — M. Le Hérissé a la parole pour adresser à M. le ministre de la marine une question qu'il accepte. (Mouvement et sensation.)

M. LE HÉRISSÉ rappelle les accusations portées contre M. Barbey dans une lettre à un journal de Paris; la situation parlementaire de M. Gerville-Réache donnait à ses accusations une portée considérable; aussi le soir une note gouvernementale cherchait à rétablir les faits, et, tout en avouant l'achat des deux canons à la maison Armstrong, niait absolument qu'une commande eût été faite à la maison Krupp et que la poudre sans fumée eût été livrée; même communication fut faite à la commission du budget.

Je me serais contenté de ces explications, si certaines conversations tenues, tant dans le monde maritime que dans le monde parlementaire, n'avaient suivi; du reste, le chef de cabinet du ministre a dit que l'on avait fait des commandes en deux endroits différents.

M. BARBEY, ministre de la marine, fait de son banc des gestes de dénégation.

M. LE HÉRISSÉ. — Vous viendrez, si vous voulez, me démentir à la tribune. (Bruit.)

Le chef de votre cabinet est en contradiction avec vous, M. le ministre.

En terminant M. Le Hérissé, après avoir rappelé la conversation tenue entre MM. Ménard-Dorian et Schneider demande des explications pour rassurer le sentiment patriotique du pays. (Exclamations au centre.)

RÉPONSE DE M. BARBEY

M. BARBEY, ministre de la marine. — Tout d'abord je déclare qu'il est faux que 2.000 kilos de poudre sans fumée aient été livrés à la maison Armstrong: je repousse cette première insinuation du pied et je passe. (Très bien ! au centre. Bruit à l'extrême gauche.)

Deux canons à tir rapide ont été commandés dans cette maison; la marine français e a à son usage plus de 2.000 canons à tir rapide, mais il s'agissait d'avoir des canons d'un calibre plus fort, et comme la construction de ces canons, commandés depuis un an à l'usine de Rueil n'avançait pas assez rapidement, j'ai dû me préoccuper de chercher à l'étranger des types à étudier et dont l'Etat pouvait profiter.

J'ai le souci de l'industrie française, et quand j'aurai reçu ces canons, je les mettrai en parallèle avec ceux des forges et chantiers de la Méditerranée et du Creuzot; et ils pourront, une fois les perfectionnements étudiés, en faire de semblables. (Très bien à droite et au centre).

Il y a un perfectionnement qui consiste à empêcher la pièce d'éclater quand un projectile éclate dans la pièce la vie de nos marins est ainsi assurée. (Très bien à droite et au centre).

Mais jamais je n'ai commandé quoi que ce soit à la maison Krupp. (Très bien au centre.)

M. GERVILLE-RÉACHE. — Je demande à transformer la question en interpellation. (Mouvements divers. — Clameurs au centre.)

M. LE HÉRISSÉ remercie le ministre de ses déclarations si nettes et si patriotiques.

La Chambre décide que la question est transformée en interpellation.

L'interpellation de M. Gerville-Réache

M. Etienne, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, est venu s'asseoir auprès de M. Barbey, qu'il semble réconforter.

M. GERVILLE-RÉACHE. — Il y a quelque temps, j'ai reçu la visite d'un étranger (rires ironiques au centre), ami de la France, qui me tint le propos que j'ai rapporté dans ma lettre. (Exclamations ironiques.)

Cet étranger me dit qu'à Londres on lui avait présenté des contrats signés du ministre de la marine et qu'on lui avait affirmé que le ministre avait envoyé de la poudre sans fumée pour les essayer.

M. BARBEY s'agite à son banc et nie.

M. GERVILLE-RÉACHE. — Je me promis d'avoir le cœur net sur cette affaire et je portai la question devant la commission du budget. (Interruption.)

Voix au centre : Vous n'avez qu'à aller vous renseigner au ministre.

M. GERVILLE-RÉACHE. — Il m'est arrivé autrefois de demander des renseignements à M. Barbey, et ces renseignements, je n'ai jamais pu les obtenir ; ma conduite n'a rien d'extraordinaire.

J'aurais mauvaise grâce à contester les dénégations de M. le ministre, qui dit n'avoir cédé ni vendu de la poudre sans fumée, mais il est certain qu'on a vu de la poudre sans fumée de France dans l'usine Armstrong. (Rumeurs et interruptions au centre.)

Voix au centre : Laquelle?

M. PIERRE LEGRAND. — Dites le nom de votre étranger ?

M. GERVILLE-RÉACHE. — Je tiens son nom à votre disposition ou à celle de M. le ministre de la marine et du président du conseil; ce qui est certain, c'est qu'on a délivré de la poudre. (Mouvement)

Voix au centre : C'est celle du commerce.

M. ROUVIER, ministre des finances — On peut alors la vendre.

M. GERVILLE-RÉACHE. — C'est possible, mais je ne le savais pas encore alors. (Rires ironiques).

M. DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Pourquoi n'avez-vous pas interrogé M. le ministre ?

M. GERVILLE-RÉACHE, au milieu des rumeurs du centre, dit qu'il a obtenu l'aveu du ministre qu'il a acheté des canons.

M. BARBEY fait signe qu'il en a acheté seulement deux.

M. GERVILLE-RÉACHE. — Vous avez commencé votre aveu, finissez-le : ces canons valent de 70 à 80,000 francs; pour deux cela fait 160 000 francs environ; eh bien ! vous avez payé le double. (Mouvement.)

M. BARBEY. — Mais il y avait les projectiles.

M. GERVILLE-RÉACHE — Les prix dont je parle comprennent les projectiles et accessoires.

La situation devant laquelle vous vous trouvez est plus grave que vous ne pensez; depuis longtemps M. le ministre ne tient aucun compte des observations que lui fait la commission.

Une voix au centre : Ah ! voilà !

M. GERVILLE RÉACHE. — Mais certainement, et je crois que la Commission a bien le droit de faire ces observations et le ministre doit en tenir compte.

Je maintiens que par ses fautes continuelles, le ministre de la marine s'est mis dans une situation difficile et dont il voudrait sortir.

La Chambre écoute difficilement et le centre manifeste son hostilité.

A ce moment éclate un orage de grêles et de pluie ; la salle est plongée dans la plus profonde obscurité ; le tapage ne fait que croître et on n'entend plus M. Gerville-Réache qui continue à parler.

M. GERVILLE-RÉACHE. — En acceptant ces façons de faire, la Chambre renoncerait à son contrôle.

Les amis du ministre répandent dans les couloirs des bruits indignes pour faire dévier les discussions dans la Chambre. (Réclamations et bruit au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas lieu de s'attarder à écouter ces bruits (Très bien ! très bien au centre.)

M. GERVILLE-RÉACHE. — Je n'ai eu dans ce débat qu'un souci, celui d'assurer le contrôle de la Chambre, sans aucune préoccupation politique. (Exclamations ironiques au centre et à droite.)

Le ministre devrait déposer dans son budget, à l'avenir, un programme de constructions neuves d'artillerie; il comblerait ainsi une lacune regrettable. (Très bien sur quelques bancs à gauche. Bruit au centre. Cris: la clôture ! la clôture !

M. BARBEY, ministre de la marine. — Je n'ai qu'à maintenir mes précédentes déclarations qui n'ont été nullement infirmées; ce que j'ai fait, je le considère comme un devoir.

Je demande à la Chambre d'adopter l'ordre du jour pur et simple. (Très bien, très bien au centre).

M. GERVILLE-RÉACHE. — J'ai l'honneur de déposer un ordre du jour tendant à ce que le gouvernement annexe chaque année au budget de la marine le programme de ses constructions neuves d'artillerie, tant par l'Etat que par l'initiative privée.

M. BARBEY. — Je demande l'ordre du jour pur et simple. (Longue agitation).

M. BRISSON, rapporteur de la commission de la marine. (Mouvement d'attention). — La commission du budget ne s'est pas désintéressée de la question spéciale des canons à tir rapide; sans entrer dans des détails qui ont un caractère confidentiel, je dois déclarer qu'il n'est malheureusement que trop certain qu'au point de vue des canons moyens à tir rapide, la marine française est en retard. (Sensation).

Je croirais manquer à la sincérité qui s'impose à moi comme rapporteur, si je laissais la Chambre sur une équivoque en adoptant l'ordre du jour pur et simple, comme si tout ce qui devait être fait avait été fait.

J'aurais désiré pour ma part que des annexes fussent données au budget de la marine pour éclairer la Chambre. (Applaudissements à gauche.)

M. BARBEY, ministre de la marine. — Je m'engage à renseigner complètement la commission et la Chambre dans la discussion du budget de la marine, et c'est parce que j'entends maintenir mes engagements que j'insiste pour l'ordre du jour pur et simple. (Très bien, très bien au centre.)

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

L'ordre du jour pur et simple est adopté à mains levées.

L'incident est clos.

L'article 1,094 du Code civil

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Henri Hervieu et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier et de compléter l'article 1,094 du Code civil dans son texte et dans ses conséquences.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du tarif général des douanes.

Discours de M. Jules Roche

M. JULES ROCHE, ministre du commerce et de l'industrie et des colonies. — L'importance et l'étendue du débat engagé rendent la tâche du gouvernement difficile.

Nous porterons nos investigations sur le commerce d'exportation qui nous révèle les besoins de l'industrie et les mesures qu'elle réclame, et dont personne ne se dissimule l'importance au point de vue de la discussion.

Si l'on recherche la marche particulière des exportations de nos produits fabriqués, on remarque que depuis un certain nombre d'années nous sommes à un point d'arrêt ; depuis 1880 la France ne vient plus qu'au quatrième rang, l'Angleterre a toujours le premier rang ; l'Allemagne a pris aujourd'hui le second ; les Etats-Unis ont le troisième.

Pourquoi avons-nous perdu le second rang que nous avions toujours conservé jusqu'en 1880. Il convient de rechercher les vraies causes de cette situation économique qui ne tient pas uniquement au régime douanier, mais à ce que les anciens monopoles tendent à disparaître, aux changements du globe eux-mêmes et à certains grands changements enfin dans l'ordre moral des choses.

L'orateur expose le changement qui s'est produit dans les conditions du commerce, dû au perfectionnement de l'outillage, à l'augmentation de la population qui a quadruplé en 40 ans, à l'entrée en lice de pays qui n'existaient pas il y a 50 ans, ni comme population, ni comme industrie, et à la facilité et à l'extension des moyens de communication.

Les règles qui étaient bonnes et justes il y a vingt ans ne peuvent plus être appliquées aujourd'hui.

Toutes ces causes ont, plus que le système douanier, modifié notre situation économique et c'est pour arriver à perfectionner nos rouages industriels et commerciaux que nous devons travailler surtout.

Je suis d'avis que, loin de sacrifier, comme on est venu vous le proposer, notre expansion extérieure à notre marché intérieur, nous devons, au contraire, le favoriser le plus possible.

Mais il nous faut abaisser les frais de la production nationale pour accroître notre puissance d'expansion.

Dans l'établissement des tarifs douaniers il faut tenir compte des traités qui peuvent nous lier avec les pays étrangers pour la navigation.

Nous n'oublierons donc pas dans cette discussion notre marine marchande pépinière de notre marine de guerre. (Applaudissements à droite et au centre.)

Nous n'oublierons pas que notre drapeau ne peut disparaître du globe car un peuple historique ne peut se soustraire à ses destinées et au-dessus des intérêts matériels il y a les intérêts suprêmes de l'honneur. (Applaudissements.)

Nous nous préoccuperons de nouer avec nos voisins des relations qui permettent le développement de notre commerce d'exportation auquel est intimement lié le sort de notre industrie; d'où la nécessité d'établir des tarifs modérés.

Or, vous ne protégerez l'industrie que par la liberté d'approvisionnement et par la facilité d'écoulement, ce qui nous oblige à maintenir la franchise des matières premières, par exemple pour les trois industries réunies de la France : la peau, la laine et la soie ; sur ce point le gouvernement espère rencontrer, auprès de la Chambre, le même accueil qu'auprès de la commission.

L'orateur aborde la question des tarifs. Nous reconnaissons très bien, dit-il, l'utilité des relèvements de tarifs, mais il faut les mesurer.

Le gouvernement est allé très loin dans les propositions qu'il a faites.

M. Jules Roche compare les tarifs proposés par le gouvernement avec ceux de la commission et en signale les différences.

Il passe ensuite à la situation au dehors ; quand on veut faire du commerce, dit-il, c'est comme pour se marier (Rires); on n'obéit pas à ses seuls désirs.

On ne peut pas méconnaître le courant protectionniste qui entraîne l'Europe. De tous côtés nous assistons à des majorations de tarifs. L'Allemagne et l'Autriche ont conclu un traité dont nous ne connaissons pas les termes, mais dont nous connaissons l'ensemble.

Des pourparlers se poursuivent entre la Suisse et l'Autriche.

Un traité vient d'être ratifié entre l'Allemagne et la Turquie pour 21 ans, dit-on, avec une clause fixant un maximum aux taxes intérieures sur les produits allemands circulant en Turquie.

Le même régime se poursuit entre l'Autriche et la Turquie.

J'ai la plus entière confiance que les explications qui seront échangées entre le gouvernement et la commission, en présence des évènements nouveaux, amèneront l'entente que nous avons tous le devoir de chercher.

Nous entendons les cris des intérêts particuliers ; nous savons que les conseils municipaux, les conseils généraux, les chambres de commerce font entendre leurs réclamations.

Vous devez en faire la synthèse pour dégager l'intérêt général du pays.

Il y a à mesurer les intérêts à descendre dans le mécanisme intérieur de ce qui fait la richesse de la France ; il y a à s'élever à ce qui fait la grandeur morale de ce pays.

C'est votre œuvre et cette œuvre se fera par votre sagesse, votre puissance, et votre patriotisme.

C'est assez dire que la France peut attendre en toute confiance la décision que vous prendrez. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 22 mai

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
91 96	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	92 25
93 60	3 0/0	.. ..	.. ..	93 90
104 16	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	104 25
92 45	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	92 55
18 ..	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 05
481 95	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	482 50
71 20	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	72 15
90 1/16	Hongrois 4 0/0	.. ./.	.. ./.	91 25
41 12/2	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	42 75
95 7/16	Consolidés anglais	.. ./.	.. ./.	95 9/16
96 20	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	97 40
.. ..	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. ./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
.. ..	Banque de France	.. ..	.. ..	4435 ..
465 ..	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	442 50
785 ..	Banque de Paris	.. ..	.. ..	788 75
1248 75	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1251 25
370 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	377 ..
767 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	766 25
575 .	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	578 25
	Chemins de fer			
1825 ..	Nord	.. ..	.. ..	1875 ..
1485 ..	Paris-Lyon-Méditer.	.. ..	.. ..	1438 75
.. ..	Orléans	.. ..	.. ..	1512 50
590 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	600 ..
247 50	Lombards	.. ..	.. ..	251 25
305 ..	Nord Espagne	.. ..	.. ..	305 ..
315 ..	Saragosse	.. ..	.. ..	313 75
	Valeurs diverses			
1390 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1385 75
42 50	Métaux	.. ..	.. ..	40 ..
.. ..	Panama	.. ..	.. ..	32 50
2623 50	Suez	.. ..	.. ..	2628 75
	Mines			
538 12	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	539 37
152 50	Tharsis	.. ..	.. ..	150 62
375 ..	de Beers	.. ..	.. ..	377 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 22 mai 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
[illegible] ./.	3 0/0	94 .. ./.
[illegible]	3 0/0 1891	92 35 ./.
[illegible]	Amortissable	94 40 ./.
[illegible]	[illegible]	104 15 ./.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 22 mai

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCED.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	111 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	105
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	409 50
Lille 1887	.. ..	393 50
Lille 1890 (libérée)	.. ..	482 50
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	480 ..
Armentières 1886	.. ..	490 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	105 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1225 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	435 ..
Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1205 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. nº 37, act. 500 fr. p.	.. ..	512 50
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	.. ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	.. ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassiu) 500 fr.	.. ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.. ..	.. ..
Delgutte et Cie	.. ..	520 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. ..	.. ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3600 ..
Denain et Anzin	.. ..	272 50
Obligations Nord	.. ..	.. ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	.. ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	.. ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	.. ..	.. ..
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	521 25

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e		17660 ..
Anzin 100e de denier	4991 25	4320 ..
Béthune 1881		500 ..
Béthune 1877		440 ..
Bruay (Pas-de-Calais)		14600 ..
Bully-Grenay le 6e	3232 50 3290	3250 ..
Carvin		1755 ..
Courrières (10e)		4450 ..
Campagnac		445 ..
Crespin	350	350 ..
Douchy		4250 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges		10050 ..
Escarpelle (Nord)		3545 ..
Epinac		400 ..
Ferfay (Société anonyme)		840 ..
Lens		20000 ..
Liévin		9650 ..
Ostricourt		550 ..
Meurchin		1400 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		13000 ..
Drocourt		2800 ..
Sincey-le-Rouvray		10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		208 75
Vicoigne et Nœux		21700 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le comte de Mun en Belgique

Louvain, 22 mai. — Le comte de Mun a prononcé hier, à l'Université de Louvain, devant un auditoire de plus de 2,000 personnes, un long discours sur « l'Avenir ».

Parlant de la question sociale, il a condamné la neutralité. Il faut s'occuper, a-t-il dit, de la foule qui souffre. Il faut se rendre compte des besoins des peuples. Allez à l'ouvrier ! Dites-lui que vous l'aimez !

M. de Mun a fait l'éloge du roi Léopold qui a fondé un empire africain sans verser une goutte de sang.

Le discours du député français a été longuement acclamé.

Le comte a été nommé docteur en philosophie et Lettres de l'Université.

Le tombeau du prince Napoléon

Turin, 22 mai.— Le gouvernement français n'ayant pas consenti à ce que les restes mortels du prince Napoléon soient inhumés en France, le roi Humbert a donné l'ordre que le tombeau du prince, à Superga, soit définitivement fermé par une dalle en marbre avec ornements en bronze. Sur la dalle on lira, en en latin, l'inscription suivante :

« Napoléon Charles Joseph-Paul — fils de Jérôme, roi de Westphalie, et de Catherine, née princesse royale de Wurtemberg — né à Trieste, le 9 septembre 1822; mort à Rome, le 17 mars 1891. »

Le nouveau ministère Portugais

Lisbonne, 22 mai.— Le nouveau cabinet est définitivement constitué comme suit :

Le général Abreu-Sousa, présidence du conseil de guerre.

MM. Lepovaz, intérieur; Marianno Carvalho, finances; Moraës Carvalho, justice; Julio Valbom, affaires étrangères ; Franco Castellobranco, travaux publics.

Grève imminente à Paris

La *Presse* publie la note suivante :

« Hier matin, dès la première heure, des gardiens de la paix étaient placés en observation à tous les bureaux de dépôt de la Compagnie des Omnibus, en prévision de la grève du personnel des voitures, qui paraît imminente, si l'on en juge d'après les mesures prises par la préfecture de police.

» D'après nos renseignements particuliers, la situation est tellement tendue que l'on peut s'attendre à la cessation complète du travail d'un moment à l'autre.

M. Wilson en Touraine

Loches, 22 mai. — C'est à tort qu'on s'imagine que M. Wilson a renoncé à tout avenir politique. Depuis huit ou dix jours qu'il est revenu à Loches, avec M. Grévy, M. Wilson se promène sans cesse, va de café en café et serre la main à tout le monde, même à ceux qui ne la lui tendent pas.

Il vient d'acheter de nombreuses propriétés à Orbigny, à Villeloin-Coulangé, dans le canton de Montrésor, et on dit qu'il est actuellement en marché pour en acheter une très importante à Genillé.

Pour un homme qu'on prétendait s'être complètement désintéressé de la politique et qui n'avait plus, disaient ses amis, aucune ambition, voilà certes des achats bien inattendus, et ce d'autant plus que les terres, dans ces contrées, sont d'un assez maigre rapport.

Aujourd'hui il n'y a plus de doute : il veut être candidat aux élections municipales de Loches, et au conseil général du canton de Montrésor. Il prépare savamment ses opérations.

Un triple assassinat dans la Gironde

Bordeaux, 22 mai. — On télégraphie de Castillon-sur-Dordogne, 21 mai :

« Un triple assassinat, suivi d'incendie, a été commis, cette nuit, dans une maison située sur le bord de la route de Libourne, commune de Saint-Magne, près de Castillon.

» Les époux Bardes et leur oncle, qui habitait avec eux, ont été assassinés, puis le feu a été mis à la maison, qui a été complètement détruite.

» Les victimes ont été retrouvées carbonisées sous les décombres. Elles passaient pour avoir de l'argent.

» Le parquet est sur les lieux. »

Massacres dans la Mer Pacifique

Sydney, 21 mai. — Le courrier arrivé avec le navire anglais *l'Albatros*, rapporte qu'à Saint-Christoval, les hommes de deux bateaux français ont été massacrés. Les Français auraient embauché des ouvriers indigènes; ceux-ci, au moment où les bâteaux devaient partir, les renversèrent, et lorsque les Français gagnèrent à la nage le bord, ils furent accueillis par les indigènes embusqués dans le bois et tués. Les victimes, au nombre de dix, ont été mangées par les indigènes.

L'influenza en Egypte

Le correspondant, au Caire, du *Daily News* mande à ce journal que l'influenza sévit parmi les troupes indigènes et dans toute la région du Nil.

Chambre des Députés

Séance du 22 mai 1891

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du tarif des douanes.

M. MARIUS MARTIN commence par prétendre qu'après enquête faite, les agriculteurs ont demandé à une très grande majorité la liberté des tarifs.

M. MÉLINE. — Allons donc !

M. MARIUS MARTIN. — La commission des douanes est allée trop loin dans son œuvre. M. le ministre du commerce a critiqué l'œuvre de la commission et démoli le rapport de M. Méline, mais il n'a pas su prendre parti nettement pour ou contre les traités. Il estime que la commission va trop loin, le gouvernement a le devoir de lui barrer le chemin, car si les tarifs de la commission étaient acceptés, ils auraient les conséquences les plus graves.

SÉNAT

Séance du 22 mai 1891

Présidence de M. LE ROYER président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le ministre des travaux publics dépose le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 40,000 francs, pour bonifications de pensions de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse, est adopté.

La prochaine séance est fixée à lundi deux heures.

La séance est levée à 3 heures 50.

DERNIÈRES NOUVELLES LOCALES

La situation, vendredi, à Roubaix. — Aucun changement à signaler aujourd'hui dans les établissements de MM. Parent-Lemaire et Jules Fauvarque.

Chez M. Valentin-Roussel, filateur en laines, rue de la Paix, une grève partielle s'est déclarée vendredi à une heure de l'après-midi. 24 ouvriers rattacheurs ont quitté le travail pour une question de salaires. Leur départ a entraîné celui de 6 bâcleurs et de 6 fileurs. Les ouvriers en grève gagnaient aujourd'hui 0,30 centimes à l'heure, alors qu'en 1879 ils n'étaient payés qu'à raison de 0,25 centimes.

On ne croit pas à la durée de cette grève.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

22 mai.

ROUBAIX-TOURCOING. — Peu ou point de changement dans les cours et tendance calme.

On a enregistré 120,000 kil. comme suit :

Caisse de Roubaix-Tourcoing. — Buenos-Ayres type 1 ; sur juin, 20,000 kil, à 5,47 1/2.

Sur juillet 5,000 kil. à 5,52 1/2, 15,000 à 5,50; sur août 20,000 kil. à 5,55; sur septembre 15,000 kil. à 5,60; sur octobre 15,000 kil. à 5,62 1/2; ensemble 90,000 kil.

Australie AB : sur juin 5,000 kil. à 5.80 ; sur juillet 5,000 kil. à 5.82 1/2, 10,000 à 5.80 ; ensemble 20,000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Buenos-Ayres nº 1 : sur juillet 5,000 k. à 5,50.

Buenos-Ayres BF : sur juin 5,000 k. à 5,20.

ANVERS. — Les cours ont encore fléchi aujourd'hui. On a traité 85.000 kil.

LEIPZIG. — On constate encore quelques légères différences de 2 1/2 pfs sur quelques mois avec tendance calme. Vente 70.000 kil.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires

Ce que l'on entend par papiers d'affaires. — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédiés isolément*.

Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant un caractère de correspondance.

Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes.

Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. on ajoute 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

Dimensions des papiers d'affaires. — Il n'est fixé aucune limite de dimensions pour l'envoi des papiers d'affaires pour l'étranger. On doit donc recevoir à l'affranchissement sous la seule condition de poids, des papiers d'affaires, *quelle qu'en soit la grandeur*.

Factures pour l'étranger. — Les factures pour l'étranger sont considérées comme papiers d'affaires et sont passibles de la taxe minimum de 25 centimes jusqu'à 250 grammes